

Système statistique européen: nomenclature commune des unités territoriales statistiques NUTS

2001/0046(COD) - 06/10/2005 - Document de suivi

La Commission européenne a présenté une communication relative à l'opportunité d'établir des règles à l'échelle européenne pour des niveaux plus détaillés dans la Nomenclature des unités territoriales statistiques» (NUTS).

La Commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'envisager actuellement un niveau de ventilation régionale supplémentaire dans le cadre du règlement NUTS. Les efforts des services devraient mettre l'accent sur les données disponibles aux niveaux NUTS existants en termes de consolidation dans l'UE élargie, d'amélioration de la qualité et d'obtention de données régionales supplémentaires lorsque les besoins politiques le demandent.

En outre, sur un plan informel, l'harmonisation du niveau UAL 1 doit être encouragée activement par la Commission à l'échelle européenne. Cela suppose un échange intensif d'avis entre les INS des États membres, encouragé et favorisé par la Commission, ainsi que le développement de lignes directrices destinées à harmoniser les concepts par rapport à la définition des régions de niveau UAL 1.

Il est proposé de réévaluer la situation à un certain moment à l'avenir. Le moment le plus adéquat semble l'année 2008 qui fait suite à la prochaine période de la politique de cohésion.